

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 novembre 2018 à 20h00

Sous la présidence de M. **ADAM** Paul, Maire.

Présents : Mmes **FISCHER** Céline, **WEBER** Inès, **BATALLA** Gaëlle, **GOMEZ** Martine
MM. **ACKER** Jean-Paul, **DOLIS** Jean-Claude, **FERRY** Alex, **KEHREN** Jean, **WENDLING** Roland.

Absent excusé : M. **ECKART** Jeannot

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme **WEBER** Inès comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Jean **KEHREN** souhaite apporter une modification au compte rendu précédent à savoir, « Monsieur Jean **KHEREN**, souhaite également qu'une note explicative, à l'attention des parents, se substitue à cette convention. » se substitue étant changé par « doit compléter les informations de la convention. »

Après cette modification, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 9 octobre 2018 est adopté à l'unanimité

3. Adoption délibération de la Commune nouvelle de Val de Moder au 01/01/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une consultation émanant de la préfecture, pour l'intégration d'une commune nouvelle entre Ringeldorf et Val de Moder.

En effet, par délibérations concordantes du 23 octobre 2018, les conseils municipaux de Val de Moder et de Ringeldorf ont approuvé la création d'une commune nouvelle par fusion, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ce rapprochement est fondé sur une volonté partagée de cohérence territoriale, au regard de la collaboration étroite entre les deux communes, exprimée notamment au travers d'un regroupement pédagogique intercommunal et d'un programme ambitieux de lutte contre les eaux boueuses.

La création d'une commune nouvelle garantira également une stabilité financière des attributions des communes déléguées au titre des différentes parts de la dotation globale de fonctionnement, en la rendant éligible au pacte de stabilité pour une nouvelle durée de trois ans.

La commune nouvelle, dont le nom sera « Val de Moder » comptera une population totale de 5 190 habitants (selon les chiffres du dernier recensement de l'INSEE), et comprendra quatre communes déléguées :

- Pfaffenhoffen,
- Uberach,
- La Walck,
- Ringeldorf.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

- EMET un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle de Val de Moder, créée par fusion des communes de Val de Moder et de Ringeldorf à compter du 1^{er} janvier 2019, à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.
- CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la rétrocession avait été acceptée par le conseil municipal dans sa séance du 23 novembre 2011.

L'ensemble des travaux de voirie et d'équipements communs du lotissement « Rue de Batzendorf » étant achevés, la société AMELOGIS (anciennement dénommée Société Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin) souhaite rétrocéder les parcelles suivantes qui correspondent au lotissement « Rue de Batzendorf » desservi par la Rue des Mirabelles :

Section 3 - Parcelle n° 125/29	7 m ²
Section 3 - Parcelle n° 143/29	1 885 m ²
Section 3 - Parcelle n° 144/29	21 m ²
Section 14 - Parcelle n° 75/7	177 m ²
Section 14 - Parcelle n° 72/7	487 m ²
Total à rétrocéder :	2 577 m²

Il convient de compléter la délibération du conseil municipal prise antérieurement le 23 novembre 2011.

Monsieur le Maire précise qu'un acte authentique en la forme administrative désigné comme acte d'acquisition est nécessaire. Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil l'acte administratif.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

- APPROUVE l'acquisition par acte administratif des parcelles listées dans le tableau ci-dessus;
- CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire d'authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative;
- DESIGNER et AUTORISE, Monsieur Paul ADAM, Maire de Wahlenheim, à signer l'acte d'acquisition en la forme administrative, au nom de la collectivité;
- CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

4. Désignation du représentant de la Commune pour la signature de l'acte authentique en la forme administrative « Acte d'Acquisition » concernant la rétrocession des voiries et équipements communs du lotissement « Rue de Batzendorf »

<p>5. Gestion de mise en fourrière de véhicules à compter du 01/01/2019</p>	<p>Le Maire informe le Conseil Municipal du fonctionnement à compter du 01/01/2019 de la mise en fourrière des véhicules.</p> <p>Il précise également que deux délégataires de service public assureront sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau l'exécution matérielle des décisions de mise en fourrière administrative. Pour le secteur Sud dont fait partie la Commune de Wahlenheim, c'est le garage BALTZLI situé à Brumath qui est compétent.</p> <p>La Commune de Wahlenheim ne disposant pas de police municipale, deux possibilités sont observées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit le Maire, au titre de sa qualité d'officier de police judiciaire, décide de placer un véhicule en fourrière administrative. Il devra rédiger un PV de mise en fourrière et prendre l'attache du gardien de fourrière agréée de son ressort géographique pour que ce dernier enlève le véhicule, - Soit la Gendarmerie, sur initiative ou sur demande du Maire, rédige un PV de mise en fourrière et contacte le gardien de fourrière géographiquement compétent. <p>Dans les deux cas de figure, le prescripteur de la fourrière devra transmettre le PV de mise en fourrière et l'identification du véhicule à la Direction Administrative et Juridique de la Communauté d'Agglomération de Haguenau qui prendra en charge la suite de la procédure.</p> <p>Au souhait des membres du conseil municipal, cette information sera transcrite dans le bulletin municipal.</p> <p style="text-align: center;">*****</p>
<p>6. Procès verbal du Conseil d'école de Berstheim</p>	<p>Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal du Conseil d'école de Berstheim.</p> <p>Il relate les points qui y ont été abordés à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves 2. Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'école du 18/06/2018 3. Effectifs et organisation pédagogique 2018/2019 4. Projet d'école et projets de classes du trimestre 5. Coopérative 6. Travaux et sécurité 7. Règlement intérieur <p>Ce compte rendu sera affiché pour porter à la connaissance de l'ensemble des habitants de Wahlenheim.</p> <p>Il sera également mis en ligne sur le site internet de la commune www.wahlenheim.fr</p> <p style="text-align: center;">*****</p>
<p>7. Demande de subvention pour séjour en classe musicale</p>	<p>Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier en date du 12 novembre 2018, demandant une subvention communale dans le cadre du projet d'école de la classe des CE2 – CM1 qui est l'organisation d'un séjour en classe musicale.</p> <p>Le séjour s'est déroulé du 19 au 24 novembre, soit 5 nuitées d'un montant de 240 € par élève. Trois enfants sont concernés à Wahlenheim.</p> <p>Aussi, le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 € par enfant et par nuitée, soit un total de 25 € par enfant, ce qui équivaut à un total pour les trois enfants de 75 €.</p>

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- VALIDE le montant alloué pour la participation au projet scolaire
- CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

8. Mise en place des commissions de contrôle des listes électorales – Désignation du délégué du Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 01/01/2019 les modalités d'inscriptions sur les listes électorales vont évoluer.

En effet, la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. Les listes électorales seront établies par commune et non plus par bureau de vote.

Cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Aussi, cette réforme entrainera plusieurs changements majeurs, les commissions administratives seront supprimées et des commissions de contrôles seront créées.

La demande émanant du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, il convient de désigner un membre titulaire du délégué du Président pour cette commission de contrôle.

Monsieur Eugène KRAUTH déjà en place peut tout à fait conserver sa place de titulaire.

Madame Inès WEBER se propose pour être suppléante à Monsieur Eugène KRAUTH.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- PREND ACTE des évolutions en matière d'inscriptions sur les listes électorales
- ACCEPTE que Monsieur Eugène KRAUTH garde sa place de titulaire du délégué du Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg et que Madame Inès WEBER soit sa suppléante.
- CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

9. Divers

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un entretien avec Monsieur Daniel GILLIG, Président de l'Association Une Rose Un Espoir.

C'est une association qui propose des roses en échange d'un don en faveur de la recherche contre le cancer. L'association étant composé de motards, la collecte se fait à moto et Wahlenheim ferait partie de leur circuit pour l'année 2019.

Monsieur Jean-Claude DOLLIS ayant déjà participé à cette manifestation rajoute que les citoyens prennent l'arrivée des motards avec énormément de bienveillance et de bonne humeur.

Monsieur Jeannot ECKART ayant été présent lors de l'entrevue avec le Président de l'association s'est proposé être référent au titre des motards de Wahlenheim pour l'organisation de leur collecte pour 2019.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette nouvelle idée pour 2019.

Le Maire présente un courrier réceptionné en mairie qui a été expédié par la Région Grand Est concernant la participation symbolique de la Commune pour l'entrée dans le temps de l'Avent.

En effet, il est proposé de faire retentir à l'unisson les cloches de l'église le vendredi 30 novembre 2018 à 18h00 pour ainsi annoncer l'entrée de la période de l'Avent.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette démarche.

LU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

ACKER Jean-Paul	ADAM Paul	BATALLA Gaëlle	DOLIS Jean-Claude
ECKART Jeannot <i>Absent</i>	FERRY Alex	FISCHER Céline	GOMEZ Martine
KEHREN Jean	WEBER Inès	WENDLING Roland	